



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Possibilité d'une prise en charge intégrale du vaccin IXCHIQ à La Réunion

Question écrite n° 5996

Texte de la question

M. Frédéric Maillot attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la possibilité d'une prise en charge intégrale du vaccin IXCHIQ pour tous et sur un dispositif d'accompagnement à destination d'enfants présentant des séquelles. La Réunion connaît de plus en plus de cas de chikungunya sur son territoire, soit près de 20 000 personnes touchées depuis le mois d'août 2024. La campagne de vaccination gratuite, lancée le 7 avril 2025 avec 40 000 premières doses du vaccin IXCHIQ, cible uniquement les personnes dites vulnérables : personnes âgées de plus de 65 ans, adultes atteints de comorbidités ou de maladies chroniques ou encore les agents de la lutte antivectorielle. La partie de la population n'appartenant pas à ces catégories mais également exposée au virus ne bénéficie d'aucune prise en charge du vaccin, alors même que le virus circule activement dans toute l'île. L'élargissement de la prise en charge gratuite du vaccin IXCHIQ à l'ensemble de la population réunionnaise, indépendamment de critères d'âges ou de comorbidité, est donc ici interrogée. Toutefois, il convient de préciser que cette vaccination doit être volontaire, dans un souci de respect des choix individuels. Il s'agit de prendre en compte les enseignements tirés de la crise du covid-19, durant laquelle la vaccination obligatoire avait suscité des tensions et une perte de confiance. Par ailleurs, la situation des nouveau-nés exposés *in utero* au virus du chikungunya soulève une inquiétude particulière. L'agence régionale de santé (ARS) a récemment rappelé que la maladie peut entraîner des conséquences graves, voire mortelles, chez les nourrissons. À ce jour, 2 cas d'encéphalite ont été signalés en réanimation néonatale à La Réunion. En 2006 déjà, une étude avait montré que, sur 47 naissances d'enfants dont la mère avait contracté le chikungunya au moment de l'accouchement, une dizaine présentaient des troubles du système nerveux central et des anomalies cérébrales observées à l'IRM. Il est probable que certains enfants gardent des séquelles importantes et nécessitent un suivi médical prolongé. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir des dispositifs médicaux et sociaux pour assurer un suivi pédiatrique adapté à ces enfants, notamment ceux présentant des signes de lésions neurologiques ; et d'envisager, dès à présent, une prise en charge spécifique et à long terme de ces derniers. Ainsi, il souhaiterait savoir si la gratuité de la vaccination pourra être étendue à l'ensemble de la population et si la mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement pour les enfants présentant des complications liées au chikungunya est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5996

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2702